

État de la vente de biens nationaux dans le district de Melun, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État de la vente de biens nationaux dans le district de Melun, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 11;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30047_t1_0011_0000_1

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Melun, 7 vent. II. Adjudications du 5 vent.] (1)

Ajudications du 5 ventôse an II.

Fontainebleau :

Hôtel de la Pourvoyrie
Hôtel des Menus Plaisirs
Parquet

Voisenon et Vers-St-Denis, de l'abbaye du Jard :
75 perches de bois

Pontcarré :

Vicariat
6 arpents de terres labourables de la fa-
brique
5 arp. de prés d'id.

| Estimations | Vente | Différence |
|-------------|-----------|------------|
| 15 000 » | 46 700 » | 31 000 » |
| 10 364 5 | 18 300 » | 7 935 15 |
| 25 053 18 | 159 109 2 | 134 055 4 |
| 240 » | 910 » | 670 » |
| 1 896 11 | 3 650 » | 1 753 9 |
| 1 825 » | 9 550 » | 7 725 » |
| 1 800 » | 8 225 » | 6 425 » |
| 56 179 14 | 246 444 2 | 190 264 8 |

16

La société populaire de Moissac annonce à la Convention nationale qu'elle a armé et équipé un cavalier qu'elle offre à la patrie, et qu'elle a donné des chemises, des souliers et des habits pour les défenseurs de la liberté; elle annonce que le fanatisme fait place à la philosophie, et que les habitants sont élevés à la hauteur des principes républicains; que quinze jeunes citoyens, dont le plus âgé n'a pas encore quinze ans, vont partir pour le Port de la Montagne, et ont juré de ne revenir que lorsque tous les tyrans seront précipités dans l'Océan.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Moissac, 22 pluv. II] (3).

« Législateurs,

La Commune de Moissac n'est composée que de onze mille habitants. Elle a néanmoins fourni plus de deux mille défenseurs de la Patrie. Nous avons eu soin des femmes et des enfants de nos frères d'armes. Nous avons fourni des chemises, des souliers, des habits à ceux qui nous représentent aux frontières. Aucun sacrifice ne nous a coûté quand il a fallu venir à leur secours. Nous offrons encore à la République un cavalier armé et équipé aux dépens de la Société. Il attend que le poste où il doit concourir à l'entière destruction des tyrans luy soit indiqué et il volera de suite à la poursuite des esclaves.

Législateurs, les Moissagnais, sont élevés à la hauteur des principes républicains. Des apôtres révolutionnaires propagent le culte de la Raison, et le fanatisme fait place à la philosophie. Tous les jours l'esprit public fait de nouveaux progrès: des pères ayant 4 enfants sont morts les armes à la main. Loin de s'affliger de leur perte [ils] chantent avec nous les succès des armes de la République et jurent de venger leur mort dans le sang des tyrans. Des enfants de dix à douze ans brûlent d'aller aux frontières et, si nous ne modérons la fougue et les transports de cette jeunesse bouillante de patriotisme, bientôt

il n'y aurait dans notre commune aucun garçon de sept ans. Dans une de nos séances, quinze jeunes républicains, dont le plus âgé n'a pas encore quinze ans, ont demandé à défilé dans la salle de nos séances et à prêter leur serment civique. Nous vous faisons passer le procès-verbal de cette séance intéressante. C'est une preuve non équivoque de l'énergie que vous avez su inspirer à tous les Français. Continuez, Législateurs, à parcourir une carrière si glorieuse. N'abandonnez les rênes que lorsque tous les tyrans seront détruits; et que jamais les Français ne fassent la paix qu'avec les Nations, Guerre à tous les rois, point de trêve, point de paix avec les tyrans. Tels sont les sentiments de la Société populaire et montagnarde de la commune de Moissac. »

RIVIÈRE (présid.), MARTET, LAROQUE (secrét.).

[Extrait des délibérations de la S^{te}, 19 pluv. II].

Un membre ayant obtenu la parole a dit que quinze jeunes Républicains, dont le plus âgé n'a pas encore quinze ans, et que l'amour de la Patrie appelle au Port de la Montagne pour servir sur mer, demandoient à défilé dans la salle. La Société a délibéré qu'ils seroient introduits. Ces jeunes citoyens sont entrés au son du tambour qui battoit le pas de charge. Ils ont défilé dans la salle au milieu des cris: Vive la République, Vive la Montagne. L'un d'eux a prononcé le discours suivant: « Citoyens, la Patrie appelle ses enfants, nous obéissons à sa voix; Nous allons sur mer. Nous n'abandonnerons notre poste que lorsque tous les tyrans auront été précipités dans l'Océan ». La Société a vivement applaudi à leur discours énergique, et a arrêté que les noms de ces enfants de la Patrie seroient couchés avec mention honorable sur ses registres, et qu'extrait du procès-verbal de cette séance serait envoyé à la Convention nationale.

P.c.c. : [mêmes signatures].

17

Frémanger, représentant du peuple dans les départements de la Manche et du Calvados, écrit sous la date du 10 ventôse: » Tout ira dans le département du Calvados, et tout ira dans la grande route de la révolution. Je quitte Lisieux pour me rendre à Caen, et de la à Fa-

(1) C 294, pl. 980, p. 4.

(2) P.V., XXXIII, 413. Bⁱⁿ, 14 vent. et 18 vent. (2^e suppl^t); M.U., XXXVII, 252; J. Fr., n° 526; Mon., XIX, 618.

(3) C 293, pl. 966, p. 11, 12.